



Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief

Maison de l'eau

16140 Saint Fraise

☎ 05.45.21.01.91

🌐 www.smabacab.fr

Compte Rendu de la Commission Géographique du bassin de l'Aume du 27 Janvier 2021

Présents : Monsieur AUDOIN Jérôme (Maire de Souvigné et élu au SMABACAB), Madame MENETAUD Dany (Maire de Longré), Monsieur ALLAIN Didier (Mairie de Paizay-Naudoin-Embourie et élu au SMABACAB), Monsieur CAQUINEAU Emmanuel (Maire de Valdelaume et vice-président du SMABACAB), Monsieur GODY Jean-Marie, Monsieur LIZOT Jackie (Elu du SMABACAB) et Madame POURAGEAUD Michelle.

Compte-Rendu

Monsieur **BLANCANT** débute la séance en présentant l'objectif des commissions géographiques, qui sont des moments d'échanges entre le syndicat et différents acteurs (élus, agriculteurs, particuliers, pêcheurs, chefs d'entreprise...). L'objectif de ces réunions est de présenter les actions menées pour expliquer les démarches favorables aux cours d'eau, mais aussi pour recueillir les avis et les idées des usagers.

Madame **GISLOT** explique que le syndicat, créé en 1956, n'avait pas les mêmes actions qu'aujourd'hui et que le territoire d'origine se situait uniquement sur la partie Aume-Couture de la Charente. Puis, les politiques ont évolué, avec la loi sur l'eau de 1992 et l'arrivée de la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, obligatoire depuis 2018. La GEMAPI est généralement transmise par les intercommunalités, s'exerce à l'échelle de bassins versants. Le SMABACAB s'étend sur trois départements, la Charente, Charente-Maritime et les Deux-Sèvres et sur cinq communautés de communes adhérentes.

La GEMAPI élargie le domaine d'intervention du SMABACAB qui ne s'occupe plus uniquement des rivières mais également des zones humides et de l'aménagement des versants. Le syndicat met en place des actions de restauration morphologique du cours d'eau, d'entretien de la ripisylve, de gestion des crues et de préservation et gestion des zones humides. Les objectifs

étant d'améliorer la diversité des milieux, de favoriser les fonctions des zones humides et de réduire les risques d'inondations.

Madame **GISLOT** explique que les zones humides sont étroitement liées au cours d'eau et qu'il est nécessaire de les prendre en compte. La réglementation, définit les zones humides de la manière suivante :

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » Article L211-1 du code de l'environnement.

Madame **GISLOT** explique que deux critères principaux ressortent de cette définition, la morphologie du sol liée à la présence d'eau et une végétation caractéristique. L'intérêt des zones humides réside dans les nombreux services rendus :

- Rôle climatique : rétention de carbone par les végétaux et principalement par le sol
- Support de biodiversité : de nombreuses espèces ont leur cycle de vie lié au milieu humides (amphibiens, libellules, certains oiseaux et mammifères ...) ;
- Rôle récréatif et de loisirs : pour des activités comme le tourisme, la chasse, la pêche... ;
- Rôle économique : une valorisation agricole peut être faite (pâturage, fauche, bois énergie, ...) ;
- Filtration et épuration de l'eau : les végétaux et les sols agissent comme des filtres pour les effluents agricoles par exemple ;
- Maintien de la ressource en eau : le système racinaire et la durée de séjour de l'eau vont permettre l'infiltration dans les sols pour contribuer à la reconstitution des nappes phréatiques ;
- Rôle hydrologique : rétention d'eau et soutien d'étiage par un effet éponge permettant de limiter et ralentir les inondations en période de hautes eaux et de restituer de l'eau au cours d'eau en été.

Madame **GISLOT** poursuit en expliquant qu'après-guerre le territoire a été fortement modifié dans le contexte d'amélioration de la productivité et la modernisation agricole. Pour augmenter les surfaces de culture, les haies ont été arrachées, les cours d'eau ont été curés et rectifiés et les zones humides ont été drainées.

Sur le territoire du SMABACAB, les cours d'eau sont majoritairement rectifiés, entraînant une évacuation rapide de l'eau. La rapidité d'écoulement engendre des soucis d'érosion des berges, des risques d'inondation en aval (Aigre et alentours) et des problèmes d'assec. Les travaux de curages et de rectification entraînent un abaissement de la nappe accompagnatrice du cours d'eau ce qui déconnecte les zones humides, altérant leurs fonctionnalités.

Madame **GISLOT** continue sur la problématique des assecs (période été/automne), qui coupent la continuité écologique pour les espèces liées au cours d'eau, appauvrissent la biodiversité et engendrent des conflits d'usages. Le dérèglement climatique ne pourra qu'accentuer ces phénomènes.

Madame **GISLOT** explique que le SMABACAB développe une politique d'acquisition foncière qui comporte plusieurs objectifs :

- Pérennisation des milieux humides ;
- Restauration morphologique des cours d'eau plus ambitieuse ;
- Mise en place d'une gestion favorable et diversifiée ;
- Enjeux d'utilité publique liés à la qualité de l'eau ;
- Action de rétention d'eau pour limiter les risques d'inondation et favoriser le soutien d'étiage.

Monsieur **GODY** interroge sur l'acquisition foncière qui peut défaire des échanges avec d'autres agriculteurs.

Monsieur **BLANCANT** explique que le plus souvent, c'est qu'un propriétaire est vendeur, ainsi le fermier est informé de la vente. Le SMABACAB propose également des échanges pour ne pas qu'un propriétaire exploitant perde de surface. La SAFER s'occupe de rendre les échanges équilibrés et équitable. Le SMABACAB propose également d'acheter uniquement les parties difficiles à cultiver ou encore propose un bail rural à l'exploitant.

Monsieur **GODY** demande à ce que la gestion des barrages de l'Aume soit faite de façon à garder l'eau notamment en période estivale.

Monsieur **BLANCANT** explique que les barrages doivent être ouverts sur certaines périodes de l'année pour permettre la migration des poissons et que la gestion se fait de façon à prendre en considération les demandes des riverains qui sont parfois en opposition.

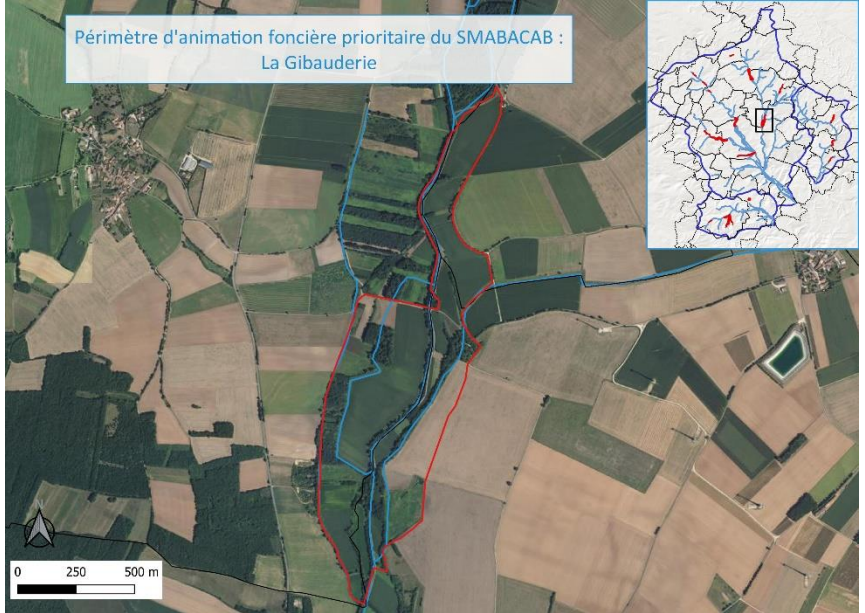
Monsieur **GODY** fait part de ses observations de l'Aume, qui réagit rapidement en cas de précipitations.

Monsieur **BLANCANT** confirme que l'Aume réagit vite et que la Couture met plus de temps, ce qui est important pour le décalage des pics de crues pour limiter les risques d'inondations en aval.

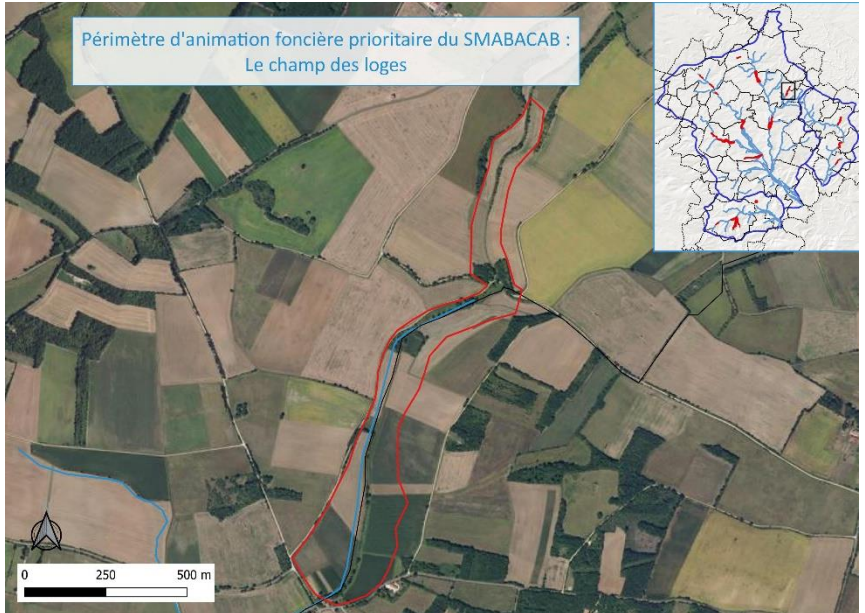
Madame **GISLOT** présente les secteurs sélectionnés pour la mise en place de l'animation foncière prioritaire (voir carte en annexe). Ce sont quatre périmètres qui représentent 175 hectares situés en tête de bassins versant (amont) avec pour objectif de préserver et/ou de restaurer les zones humides.

Madame **GISLOT** poursuit en présentant les quatre sites concernés par l'animation foncière prioritaire :

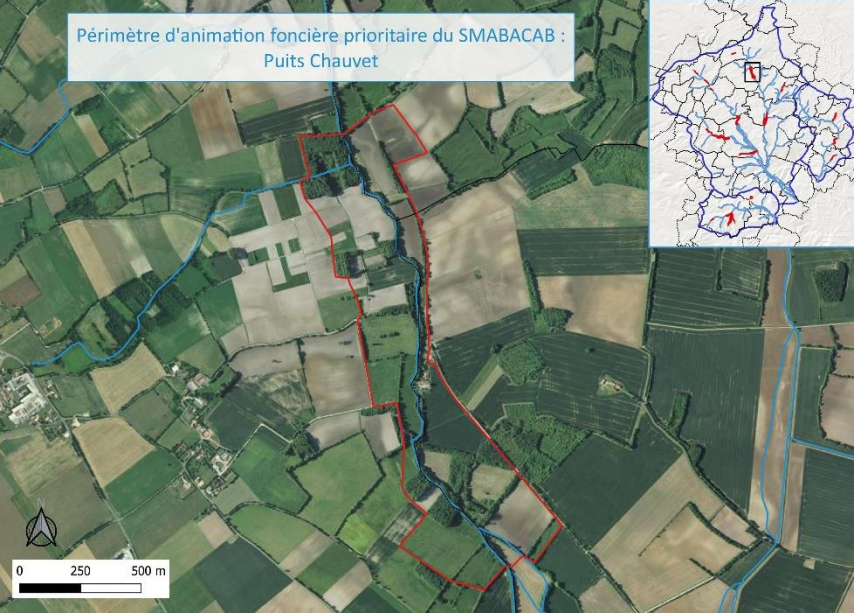
Gibauderie

Descriptif	Cartographie de la zone
<p>Communes : Saint-Fraigne, Longré et Brettes</p> <p>Surface : 69 hectares</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur inondable - Présence d'habitats d'intérêts (prairie humides, boisements, ...) - Continuité du périmètre du CEN 	 <p>Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : La Gibauderie</p> <p>The map shows an aerial view of a rural landscape with a network of fields and a central watercourse. A blue line outlines the priority area, and a red line indicates a specific boundary. An inset map in the top right corner shows the location of the site within a larger regional context. A scale bar at the bottom left indicates 0, 250, and 500 meters.</p>

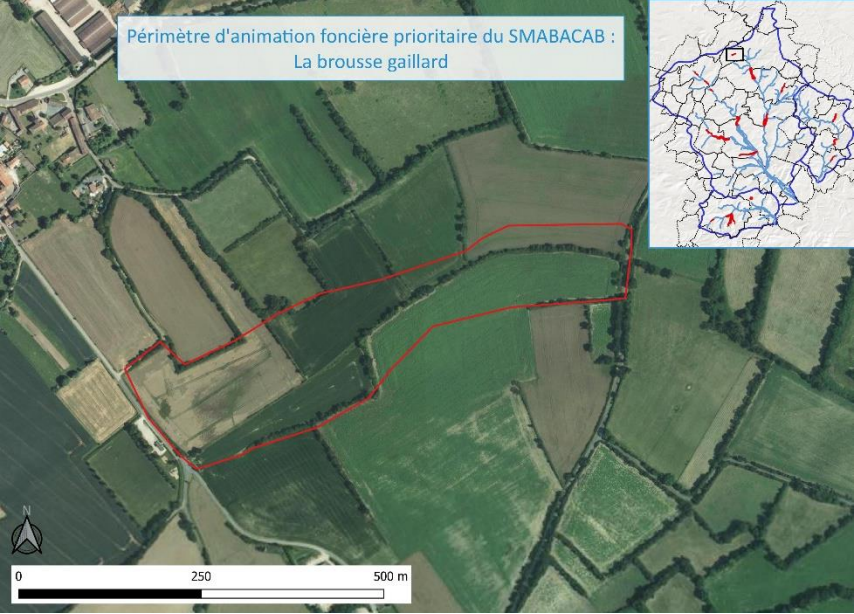
Le Champs des loges

Descriptif	Cartographie de la zone
<p>Communes : Paizay-Naudouin-Embourie, Empuré</p> <p>Surface : 23 hectares</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fond de vallée avec ruissellement - Présence d'une source qui alimente l'affluent - Favoriser l'infiltration de l'eau - Diversifier les écoulements 	 <p>Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : Le champ des loges</p> <p>The map shows an aerial view of a rural landscape with a network of fields and a central watercourse. A blue line outlines the priority area, and a red line indicates a specific boundary. An inset map in the top right corner shows the location of the site within a larger regional context. A scale bar at the bottom left indicates 0, 250, and 500 meters.</p>

Puits Chauvet

Descriptif	Cartographie de la zone
<p><u>Communes</u> : Paizay-Naudouin-Embourie, Loubillé, Valdelaume</p> <p><u>Surface</u> : 73 hectares</p> <p><u>Intérêts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de débordement de l'Aume - Présence de reliquat de bocage à préserver (haies, boisements) - Favoriser l'infiltration de l'eau - Diversifier les écoulements 	<p style="text-align: center;">Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : Puits Chauvet</p> 

La Brousse Gaillard

Descriptif	Cartographie de la zone
<p><u>Communes</u> : Loubigné</p> <p><u>Surface</u> : 9 hectares</p> <p><u>Intérêts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de débordement hivernal en tête de bassin versant - Restaurer les fonctionnalités du site - Accès pédagogique possible 	<p style="text-align: center;">Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : La brousse gaillard</p> 

Madame **GISLOT** précise que les secteurs ne sont pas tous des zones humides du point de vue de la réglementation.

Monsieur **BLANCANT** ajoute que le CEN cible des zones avec la présence d'espèces protégées et que le SMABACAB est complémentaire sur des secteurs qui nécessitent une certaine restauration des fonctionnalités.

Madame **GISLOT** continue en expliquant que pour gérer les parcelles acquises, le SMABACAB propose un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE) avec un exploitant local et volontaire pour 9 ans renouvelables. Le BRCE permet des modalités comme l'absence de drainage, de remblais, de produits phytosanitaires. L'objectif est de rediriger l'agriculture vers une gestion extensive et compatible avec le caractère humide du secteur.

Madame **GISLOT** propose d'autres outils à mobiliser en faveur des zones humides, comme la mise en place d'inventaire pour localiser, connaître les caractéristiques des zones humides et pouvoir y associer une valorisation adaptée ou la restaurer si nécessaire. Les documents d'urbanismes peuvent contribuer à l'intégration des inventaires ou des cartes de potentialités des zones humides pour limiter l'imperméabilisation des sols et les constructions dans un secteur à risque d'inondation. Les documents d'urbanismes sont aussi le moyen de classer les boisements et les haies pour les préserver.

Madame **GISLOT** évoque également l'outil peu connu et peu utilisé, l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), qui permet une gestion ou le maintien d'un élément paysager (prairie, haies, mares, ...) sur une durée allant jusqu'à 99 ans. L'ORE est attaché au bien et perdure même après une vente ou un héritage.

Madame **GISLOT** explique l'importance d'avoir un élu de référence dans chaque commune, puisque toutes ne sont pas représentées au comité syndical. Avoir un élu à qui s'adresser pour appuyer les démarches du syndicat, faciliter le dialogue avec les différents acteurs du territoire est important pour le SMABACAB.

Monsieur **ALLAIN** exprime son accord en faveur de la rétention d'eau, mais il existe des soucis d'inondation en hivers dans les habitations où il est nécessaire d'agir et précise qu'il vaut mieux que l'eau se retrouve dans des champs.

Monsieur **BLANCANT** explique qu'effectivement il faut agir en amont pour favoriser l'infiltration dans le sol.

Monsieur **ALLAIN** explique qu'un projet de barrage à Paizay-Naudoin-Embourie avait été envisagé, mais qu'il avait été abandonné.

Monsieur **GODY** explique que ce type de projet permettrait de répondre au besoin de garder de l'eau pour le cours d'eau pour l'été.

Monsieur **BLANCANT** affirme que c'est une solution pour l'aspect quantitatif de la ressource en eau, mais que les retenues d'eau posent des problèmes d'ordre financiers, techniques et qualitatifs (concentration de polluants et au réchauffement des masses d'eau). Ainsi, les zones humides répondent à la nécessité d'avoir de l'eau tout en conciliant la qualité de l'eau.

LEXIQUE :

Bassin versant : territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, cours d'eau ou mer.

Ripisylve : Végétation de bord de cours d'eau

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

Annexe 1 : Carte des périmètres d'animation foncière prioritaires du SMABACAB et de ceux du CEN

